

Réaliser le transport sanitaire de personnes,

AUXILIAIRE AMBULANCIER

Code RS 6415

FORMACODE 31815

Code NSF 331_311

Certificateur : Croix Rouge - Certification enregistrée le 04/09/2024

Fondation Edith Seltzer

Secrétariat IFSS & CFA Seltzer

04 92 25 31 31

ifss@fondationseltzer.fr

Taux de réussite 100 %

Public

Tous publics. 10 personnes maximum.

Pré-requis

- ◆ Disposer d'un permis de conduire hors période probatoire conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité
- ◆ Disposer de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R.221-10 du code de la route
- ◆ Disposer d'un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé
- ◆ Disposer d'un certificat médical de vaccinations conformément à l'article L. 3111-4 du Code de santé Publique

Le dossier est à retirer auprès du secrétariat de l'IFSS Seltzer.

Objectifs

Acquérir la qualification permettant de développer les compétences professionnelles suivantes :

- ◆ Assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient
- ◆ Prévenir la transmission d'infection
- ◆ Utiliser les techniques préventives de manutention
- ◆ Assurer la sécurité du transport sanitaire
- ◆ Respecter les règles et les valeurs de la profession

Programme

- ◆ Compétence 1 : Effectuer les contrôles de bases du véhicule
- ◆ Compétence 2 : Organiser l'itinéraire des patients à transporter
- ◆ Compétence 3 : Appliquer les protocoles d'hygiène et de sécurité
- ◆ Compétence 4 : Participer aux activités de déplacement, de brancardage et d'installation d'une personne
- ◆ Compétence 5 : Effectuer la surveillance de l'état de santé du patient, sous les directives de l'ambulancier

IFSS & CFA Seltzer - Institut de Formation Sanitaire et Sociale

Fondation Édith Seltzer | 118 route de Grenoble 05107 Briançon

ifss@fondationseltzer.fr | Tél 04 92 25 31 31 | www.fondationseltzer.fr  

n°siret : 782 424 85700038



Modalités de la formation

- ♦ Alternance intégrative composée de cours théoriques et de mise en situation professionnelle
- ♦ Formation en présentiel
- ♦ Salle de cours dédiée équipée d'ordinateurs connectés, visio, vidéoprojecteur, espaces de pratique
- ♦ Plateforme E-formation afin de développer la pédagogie numérique et les travaux collaboratifs

Modalités d'évaluation

- ♦ Étude de cas avec présentation orale devant le jury / Mise en situation professionnelle simulée
- ♦ Questionnaire de satisfaction en fin de formation
- ♦ Attestation de compétences
- ♦ Attestation de formation aux gestes d'urgence de niveau 2 - AFGSU

Perspectives

L'auxiliaire ambulancier exerce dans des entreprises de transport sanitaire.

L'auxiliaire ambulancier peut devenir ambulancier en passant le diplôme d'Etat, sous condition d'admission.



Du 14 au 28 octobre 2024 et FGSU du 4 au 6 novembre 2024



91 heures



1 200 € TTC Ce tarif est indicatif et non contractuel. Selon votre statut, cette formation peut être entièrement financée. Nous contacter.



**Institut de Formation Sanitaire et Sociale - IFSS & CFA Seltzer
Embrun**

L'institut de formation développe l'accessibilité pédagogique de ses formations, organise la compensation du handicap des personnes en formation et s'assure de l'accessibilité de l'ensemble des locaux en tant qu'établissement recevant du public.

Un accompagnement spécifique pourra être mis en place par le référent handicap en fonction des besoins.

Contact : 04 92 25 31 31



Contact

Secrétariat IFSS & CFA Seltzer
04 92 25 31 31 - ifss@fondationseltzer.fr

Septembre 2024
Validité : 1 an